

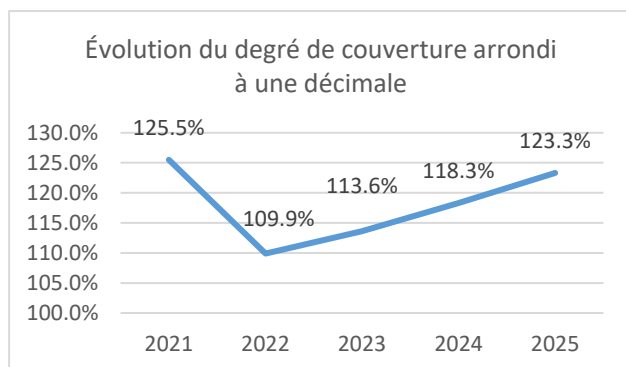
# CP OPM actualités 01/2026

Chers membres,

Nous avons le plaisir de vous informer sur des thèmes importants et actuels de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux. Nous vous prions de bien vouloir communiquer ces informations à vos collaborateurs et collaboratrices.

## Comptes annuels 2025 de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux

Les comptes annuels révisés 2025 de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux sont clôturés avec un excédent de revenu de CHF 9.4 millions après constitution de la réserve de fluctuation de valeur cible. Le degré de couverture selon l'article 44 OPP 2 s'élève au 31.12.2025 à 123.26 %.



La réserve de fluctuation de valeur constituée au 31.12.2025 correspond à l'objectif visé, à hauteur de CHF 33.7 millions. La Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux dispose donc au 31.12.2025, comme lors de l'exercice précédent, d'une pleine capacité de risque financière. Les fonds libres s'élèvent à CHF 17.8 millions au 31.12.2025.

Vous pourrez prendre connaissance d'autres informations sur les comptes annuels 2025 avec la version brève du rapport de gestion début juin 2026.

## Évolution de la fortune

L'année passée, un rendement extrêmement réjouissant de 8.5 % a pu être réalisé sur l'ensemble des

placements patrimoniaux de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux. Selon une étude d'UBS, le rendement moyen des caisses de pension en Suisse s'élève à 5.95 % pour l'année 2025.

## État de la fortune mi-mars 2026

Le rendement réalisé à fin février 2026 s'élève à quelque 2.3 %. Compte tenu des événements géopolitiques actuels, le rendement diminue depuis début mars. Si l'on tient compte des pertes de revenus provenant des placements non cotés, le rendement actuel devrait donc être légèrement négatif depuis le début de l'année.

## Règlement régissant l'organisation et les élections et règlement en matière de rémunération valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Lors de sa séance du 20 novembre 2025, la Commission d'assurance a approuvé la version modifiée du Règlement régissant l'organisation et les élections ainsi que le nouveau règlement en matière de rémunération. Vous trouverez ces règlements sur notre site internet [www.promea.ch](http://www.promea.ch) > CP OPM sous le menu > Règlements.

## Numérisation des processus

Comme vous l'avez sans doute déjà remarqué, l'envoi des certificats de prévoyance a pris du retard cette année, en raison d'une importante modification du processus numérique. À l'avenir, nous adresserons les certificats de prévoyance directement aux personnes assurées, sur la base des données salariales déclarées. À travers ce changement, nous poursuivons la numérisation et l'automatisation de nos processus. Cela vient accroître l'efficacité et la qualité de nos prestations de services, tout en vous permettant d'accéder rapidement à vos informations de prévoyance.

Pour toutes les autres mutations, l'envoi aura toujours lieu, pour l'instant, via le membre affilié concerné. Mais ici aussi, nous sommes en train d'automatiser

les processus. Nous nous ferons un plaisir de vous informer de l'état d'avancement dans le prochain CP OPM actualités.

Nous vous souhaitons un agréable printemps et restons à votre entière disposition si vous avez des questions. Veuillez-vous adresser à la direction de la Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux en composant le 044 738 53 79.

Meilleures salutations

**Caisse de pension Optique / Photo / Métaux précieux**

La Commission d'assurance et la Direction

PROMEA est à vos côtés en tant que partenaire professionnelle pour toutes vos demandes dans le domaine des assurances sociales.

PROMEA assurances sociales  
Baslerstrasse 60, 8048 Zurich  
Tél. 044 738 53 79  
[info@promea.ch](mailto:info@promea.ch), [www.promea.ch](http://www.promea.ch)